

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2012

CP 12/12-05

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**REHABILITATION DES CHAMBRES ET CAGES D'ESCALIER
BATIMENT I SUD - IMEP de MIMIZAN
DEVOLUTION DES MARCHES**

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux pour la réhabilitation des chambres et cages d'escalier – Bâtiment I Sud à l'IMEP de TARN-ET-GARONNE à MIMIZAN.

Cette consultation porte sur 5 lots :

- Lot 1 : Electricité sécurité incendie
- Lot 2 : Peinture et revêtements muraux
- Lot 3 : Revêtements de sols souples
- Lot 4 : Menuiseries agencements intérieurs
- Lot 5 : Installation sanitaire et thermique

Le délai d'exécution totale de l'ensemble des lots de réhabilitation du bâtiment est de 8 semaines.

La Commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2012 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

Celle-ci a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises proposant l'offre économique la plus avantageuse, selon les critères d'attribution pondérés énoncés ci-dessous :

- prix des prestations 80%,
- valeur technique au regard du mémoire technique 20 %.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :

- . les marchés de la réhabilitation des chambres et cages d'escalier – Bâtiment I Sud à l'IMEP de Tarn-et-Garonne à Mimizan avec les entreprises et pour les montants suivants :

Lot 1 : Electricité sécurité incendie

Montant : 10 814,00 € HT

Attributaire : Société GP SERVICES (33 LA VIRVEE)

Lot 2 : Peinture et revêtements muraux

Montant : 19 855,00 € HT

Attributaire : Société PEINTURE DECO (40 AIRE SUR ADOUR)

Lot 3 : Revêtements de sols souples

Montant : 24 300,00 € HT

Attributaire : Société MINOS (33 LA TESTE)

Lot 4 : Menuiseries agencements intérieurs

Aucune proposition n'a été remise

Lot 5 : Installation sanitaire et thermique

Montant : 9 377,81 € HT

Attributaire : Société LES 5 ELEMENTS CLIMATIQUES (82 MEAUZAC)

- Précise que le lot n° 4 a été déclaré infructueux à défaut d'offres ;
- . toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,